



COMMUNE DE BLÉRE

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

Etaient présents : M. FORTIER Georges, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, Mme OMNES Françoise, M. MORELLI Jean-Claude, Mme BABY Claudine, M. VERDON Richard, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THIBAUT Christine, Mlle MORISSET Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme SEIGNEURIN Stéphanie, M. PRETESEILLE Daniel, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude

Absents excusés : Mme THOMASSIN Sylvie, Mme PALISSEAU Laetitia (*pouvoir à Mme BERTHELOT Isabelle*), M. PONLEVOY Cyrille, M. BEAUGÉ Henri (*pouvoir à Mme DALAUDIER Nicole*)

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.
Mme Françoise BAROU est nommée secrétaire de séance.

Avec l'accord des conseillers, M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : modification des statuts de la communauté de communes.

POINT I – PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 19 février 2014 est adopté à l'unanimité.

POINT II – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 3 FEVRIER 2014

Lors de la dernière réunion, les membres de la commission avaient souhaité obtenir quelques compléments d'information concernant les 2 propositions faites :

1. Accompagnement technique vers un objectif « zéro pesticide »
2. Accompagnement à la mise en œuvre de la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et plan de désherbage communal

Alice Boulanger, chargée de mission à la FREDON Centre (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), nous donne les explications nécessaires concernant ces 2 propositions.

Il semblerait que la 2^{ème} proposition soit intéressante et plus complète que la 1^{ère}. Ce plan nous semble utile pour la partie urbanisée de Bléré, c'est-à-dire entre la rocade et le Cher.

Compte tenu de la modification des données, le devis doit être refait (nombre d'habitants à revoir, formation des agents communaux pour le certificat « Certiphyto » déjà réalisée).

Ce plan de désherbage peut être subventionné à 80 % (conseil régional : 50 % et agence de l'eau : 30 %).

Ce plan est indispensable si la commune veut obtenir des subventions pour l'achat d'un désherbeur thermique à eau chaude. En effet, pour éviter la propagation des « mauvaises herbes » sur les trottoirs si nous supprimons les désherbants, il sera nécessaire d'intervenir plus fréquemment manuellement. M. Philippeau propose d'acheter un désherbeur : coût = 36 000 €.

Cet achat peut être subventionné à 30 % par le conseil régional et 50 % par l'agence de l'eau à condition que la commune réalise un plan de désherbage. Dans ce cas également, la SEPANT (Association Naturaliste) propose un accompagnement pour la communication et la sensibilisation des habitants (exposition et brochures gratuites ainsi que des tarifs réduits pour des interventions réalisées par l'association, environ 204 € pour une journée).

Les membres de la commission attendent donc le nouveau devis de la FREDON.

Précision de Mme BAROU : elle a reçu le nouveau devis = 15 847 € HT.

M. le Maire approuve cette action qui correspond à la politique suivie par la commune depuis plusieurs années.

Question de M. OMONT : il demande si les objectifs du plan d'action sont définis. Mme BAROU répond positivement : le zonage est arrêté, l'objectif zéro pesticide est inscrit, seule la formation du personnel n'est pas prévue car elle est déjà faite.

→ Sans autre commentaire, le compte-rendu est validé à l'unanimité ; le conseil municipal accepte de lancer le plan de désherbage.

② COMMISSION URBANISME DU 25 FEVRIER 2014

DP = Déclaration Préalable

PC = Permis de Construire

PD = Permis de Démolir

N° ENREGISTREMENT	DATE DEPOT DOSSIER	NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du PLU	Surf. de plancher	AVIS DE LA COMMISSION
PC 14 1 0002	31-janv-14	DENEUX	Didier	MAISON D'HABITATION	322 rue des Alizés	ZL1341 14	1AUs	93.75	FAVORABLE
DP 14 1 0003	21-janv-14	GOBLET	Pascal	REHABILITATION LOGEMENT	15 rue des Déportés	AB171	UAi	9	INCOMPLET
DP 14 1 0004	23-janv-14	MEIGNANT	Karine	REFECTION MUR DE CLOTURE	24 rue Gambetta	AC419, AC420	UA	0	DEFAVORABLE
DP 14 1 0005	28-janv-14	BOUBAULT	LOIC	DIVISION TERRAIN	1 rue du Four à Chaux	ZH1034	UBa	0	FAVORABLE
DP 14 1 0006	04-févr-14	RISHMAWI	ELIAS	EXTENSION HABITATION	3 rue d'Athée	ZC433, 434, 709, 711, 714, 715	UH	15.70	FAVORABLE
DP 14 1 0007	11-févr-14	BENOID	PATRICK	REMPACEMENT D'UN ABRI DE JARDIN	21 rue des Chandouins	AD696, AD701	UBs	15.88	FAVORABLE
DP 14 1 0008	12-févr-14	POISSON	FRANCOIS	CLÔTURE	33 rue de Vauloger	ZH628	UB	0	FAVORABLE
DP 14 1 0009	14-févr-14	BOUBAULT	LOIC	INSTALLATION D'UN CHALET	1 rue du Four à Chaux	ZH1034	UBa	18.60	DEFAVORABLE - 1ER DOSSIER DP POUR UN CHALET A REGULARISER
DP 14 1 0010	17-févr-14	BASTARDY	EDMOND	POSE D'UNE MARQUISE	13 rue du 18 juin	AE120, AE460	UAi	0	FAVORABLE S/RES. AVIS

									ABF
DP 14 1 0011	20-févr-14	BERNARD	Frédéric	EXTENSION HABITATION	La Sicardière	ZP 257	UH	20	FAVORABLE
DP 14 1 0012	24-févr-14	BAR	Jean-Paul	SAS D'ENTREE	48 rue de la Croix de Beauchêne	ZI 48	UB	8	FAVORABLE
DP14 1 0013	24-févr-14	LEMAIRE	François	DIVISION TERRAIN	rue des Grandes Fontaines	ZC 378, 379	UH	0	FAVORABLE
AT0370271410002	17-févr-14	VAL TOURAINE HABITAT	P/ EHPAD	TRANSFORM. RESTAURANT EN ACCUEIL DE JOUR	22 la Courtille	AD665	UB	0	FAVORABLE
N° ENREGISTREM.	DATE DEPOT DEMAN D.	PETITIONNAI RE		NATURE DE LA DEMANDE	ADRESS E DU BIEN	SECTION PARCELLAI RE	ZONAG E PLU	SURFAC E TERRAIN EN M²	AVIS DE LA COMMISSIO N
CU 14 1 b012	30-janv-14	CHAPIN	FRANCK	OPERATIONNEL	Chemin rural des Barrois	ZL49	UB	948	DEFAVORAB LE - NON DESSERVI PAR LES RESEAUX
CU 14 1 a013	20-janv-14	MICHAUD	P/ Cts GUERINAU LT	INFORMATIF	11 rue de Vauloger	ZH630, 673	UB	462	INFORME
CU 14 1 a014	13-févr-14	MODOT	P/ MOREAU	INFORMATIF	6 rue Jean-Jacques Rousseau	AC332, 544	UA	67	INFORME
CU 14 1 a015	31-janv-14	MODOT	P/ MORA	INFORMATIF	L'Herpenty	ZD77	Nhe	400	INFORME
CU 14 1 a016	13-févr-14	NURET DESCLE	P/ SCI GECAT	INFORMATIF	10 rue Cdt Cousteau	ZM389	UC	1816	INFORME
CU 14 1 b017	24-févr-14	GEOPLUS	P/ Indivision DUTEILLE	OPERATIONNEL	rue des Grandes Fontaines	ZC 378, 379	UH	2001	FAVORABLE

CU a = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU b = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Intervention de M. le Maire à propos du dossier RISHMAWI : il y a un problème de bornage du passage commun qui n'est pas réglé. Tous les riverains sont concernés ; ils devront participer financièrement aux frais qui s'avèreront nécessaires.

→ **Sans autre observation, le conseil municipal entérine les avis de la commission.**

③ COMMISSION CULTURE ET JEUNESSE DU 26 FEVRIER 2014

Préparation de « Vivez l'été à Bléré » 2014

Juin 2014 :

13 : surprise party « Bollywood »

Cette surprise party ouvrira la saison et sera précédée d'un vin d'honneur. Possibilité de repli vers le centre culturel en cas de mauvais temps.

20 : fête de la musique (organisateur = CCBVC)

28 et 29 : échappées belles de la Loire à vélo (une subvention sera demandée à la région Centre)

28 : surprise party country

29 : pique-nique suivi d'une après-midi africaine avec l'association Fogara du centre socio-culturel

Juillet 2014 :

- 4 : concert Verdi à Chisseaux (organisateur = CCBVC)
- 5 : randonnée à La Croix organisée par l'Office de Tourisme (?)
- 11 : visite nocturne de Bléré + animation de rue organisée par le Pays Loire Touraine
- 13 : retraite aux flambeaux + bal animé par Michel Ville
- 14 : concert de l'OHB (?) + feux d'artifice
- 16 : visite nocturne du moulin organisée par l'association des amis du moulin
- 18 : théâtre de l'Ante : « à l'hôtel du libre échange » de Feydeau
- 26 : concert « Autour de l'Orgue »
- 27 : brocante organisée par l'UCAI

Août 2014 :

- 2 : cinéma plein air : Hugo Cabret - place Charles Bidault
- 3 : journée des peintres organisée par l'Office de Tourisme
- 6 : visite nocturne du moulin organisée par l'association des amis du moulin
- 9 : surprise party flamenco
- 12 : visite de Bléré
- 16 : cinéma plein air : le dernier trappeur - la Gâtine
- 23 : cinéma plein air : Moi, Moche et méchant - l'Auverdière
- 30 : surprise party karaoké - place de la Libération

Septembre 2014 :

- 6 : forum des associations + surprise party kids avec les Z'Imbert
- 13 : surprise party jazz
- 20 et 21 : jours de fêtes organisés par la CCBVC
- 27 : soirée œnologie

Pour toutes les surprises party, tous les restaurateurs de la commune seront invités à préparer des repas adaptés au thème de la soirée.

La prochaine réunion est fixée au 19 mars à 18h30.

Question diverse :

Subvention exceptionnelle à l'OHB : suite à la réception de la musique de Wallerfangen, l'Orchestre d'Harmonie a demandé une subvention exceptionnelle.

Au vu du bilan, la commission propose une subvention de 1 200 €.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la mise au point du programme « vivez l'été à Bléré », et qu'il a signé le devis du prestataire (Le Muscle – Gwendal STEPHAN) pour le pilotage de cette opération. Il a signé également le devis de Michel Ville concernant le bal du 13 juillet.

→ **Sans autre observation, le conseil municipal valide le programme culturel et le montant de la subvention pour l'orchestre d'harmonie.**

POINT III – AFFAIRES FINANCIERES

La commission de finances s'est réunie le 17 février pour examiner les propositions budgétaires 2014 et la fiscalité.

A – BUDGET 2014 : COMMUNE – SERVICE EAU – SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire a présenté ses orientations budgétaires aux membres de la commission, une présentation identique à celle qu'il a faite lors du conseil municipal du 19 février.

Il a ensuite présenté le budget de la commune qui s'équilibre à 7 173 776 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement =	4 892 747 €
Section d'investissement =	2 281 029 €

Les recettes sont estimées avec prudence, compte tenu de la baisse annoncée des dotations de l'Etat. Côté dépenses, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est estimée à 40 000 € (inclus dans l'article 6218 – autre personnel extérieur). En investissement, il n'y a pas d'opération nouvelle. Toutefois, une somme de 450 000 € est disponible pour des investissements futurs (opération 97 – travaux divers).

→ Les membres de la commission n'ont pas formulé d'observation sur ce projet de budget.

M. le Maire a ensuite présenté le budget du service eau qui s'équilibre à 840 137 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement = 418 019 €
Section d'investissement = 422 118 €

Ce budget ne suscite pas de commentaire : la section de fonctionnement est en partie conditionnée par la délégation de service public et il n'y a pas de travaux urgents en prévision pour la section d'investissement.

→ Les membres de la commission n'ont pas formulé d'observation sur ce projet de budget.

Pour terminer, M. le Maire a présenté le budget du service assainissement qui s'équilibre à 1 132 885 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement = 530 672 €
Section d'investissement = 602 213 €

M. le Maire annonce aux membres de la commission que ce budget devient serré (comme il l'a précisé lors du conseil municipal du 19 février). D'une part, la redevance diminue car le volume consommé diminue (incitation aux économies d'eau). D'autre part, les dépenses augmentent car le matériel est vieillissant (usure normale compte tenu du fonctionnement quotidien). M. le Maire rappelle son engagement de ne pas augmenter la redevance pendant son mandat mais il dit que les futurs élus devront étudier la question.

En matière d'investissement, pas d'opération nouvelle. Sur les bassins d'orage, le Maire précise qu'une étude complémentaire va être réalisée pour couvrir un secteur plus large. Sur l'assainissement du Haut Village, les négociations sont en cours avec les riverains.

→ Les membres de la commission n'ont pas formulé d'observation sur ce projet de budget.

→ M. le Maire fait la même présentation des budgets devant le conseil municipal. Sans autre commentaire ni question, les projets de budget sont soumis au vote.

Le conseil municipal valide les budgets à l'unanimité des votants. 3 abstentions : M. OMONT, Mme DALAUDIER, pouvoir de M. BEAUGE.

B – TAUX D'IMPOSITION 2014

Le service des impôts de la trésorerie générale a communiqué les bases prévisionnelles 2014. M. le Maire a donc présenté le tableau ci-dessous aux membres de la commission de finances, et il a rappelé son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

	Bases réelles 2013	Bases prévisionnelles 2014	Taux	Produit réel 2013	Produit prévisionnel 2014
Taxe habitation	5 372 534	5 450 000	14,80%	795 135	806 600
Taxe sur le foncier bâti	4 464 703	4 536 000	16,57%	739 801	751 615
Taxe sur le foncier non bâti	125 429	127 200	53,86%	67 556	68 510
				1 602 492	1 626 725

Le produit prévisionnel 2014 est inscrit à l'article 73111 du budget ; les compensations versées par l'Etat sur chaque taxe sont inscrites aux articles 74834 et 74835.

→ *Les membres de la commission n'ont pas formulé d'observation.*

→ **M. le Maire présente ce tableau au conseil municipal.**

Sans autre commentaire ni question, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le maintien des taux d'imposition.

Les points financiers ci-dessous n'ont pas été présentés en commission de finances.

C – ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION LOCALE

Le Fonds d'Intervention Locale (FIL) correspond à l'ancien Fonds D'Aide aux Communes Rurales (FDACR). C'est aussi l'un des volets du contrat départemental de développement solidaire, signé le 21 février 2014 avec le conseil général d'Indre-et-Loire, la communauté de communes Bléré Val de Cher et toutes les communes membres. Il retrace l'ensemble des projets d'investissement qui seront subventionnés par le conseil général en 2014-2015-2016.

Chaque année, la commune percevait 9 000 € au titre du FDACR ; cette somme était généralement affectée à l'acquisition de matériel de voirie. La politique du FIL est identique.

Pour 2014, le projet inscrit dans le contrat était l'acquisition d'un broyeur et d'une lame de déneigement. Toutefois, avec l'accord des services du conseil général, nous avons remplacé ces 2 acquisitions par l'acquisition d'une balayeuse de voirie :

- coût = 58 000 € HT
- subvention = 9 555 €

→ **Le conseil municipal valide l'acquisition et autorise M. le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du conseil général.**

D – SECURISATION DES TROTTOIRS RUE DE LOCHES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, le conseil général est chargé de répartir une dotation affectée par l'Etat entre les communes de moins de 10 000 habitants. La priorité est donnée aux opérations qui ont un impact sur la sécurité des usagers. Le taux de subvention est un pourcentage du montant HT des travaux, calculé en fonction de la dotation globale attribuée par l'Etat.

La commission circulation avait décidé qu'après la réfection du caniveau central, des quilles seraient posées pour délimiter les trottoirs de la rue de Loches et sécuriser les piétons, entre la rue Buttement et la rue Gambetta. Cette opération est estimée à 12 982,50 € HT :

- achat des balises : 10 200,00 €
- pose par nos agents : 2 782,50 € (3 agents sur une semaine)

→ **Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police.**

E – ORCHESTRE D'HARMONIE DE BLERE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Voir le rapport de la commission culture.

→ **Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 1 200 €.**

POINT SUPPLEMENTAIRE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE VAL DE CHER – MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil communautaire a voté une modification des statuts de la CCBVC le 27 février 2014.

La communauté de communes doit se doter d'une nouvelle compétence relative à l'aménagement numérique (fibre optique). Ainsi, un titre est ajouté aux statuts :

13. Réseaux publics de communication électronique

Cette démarche, initiée par le conseil général d'Indre-et-Loire, est un préalable à la mise en œuvre d'un syndicat départemental ayant pour objet le haut débit. L'adhésion à ce syndicat devra ensuite être autorisée par délibération des communes membres.

→ **Le conseil municipal approuve la modification des statuts.**

POINT IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Comités de quartiers

Mme OMNES a réuni tous les représentants des comités de quartier le 27 février pour un bilan de leurs 5 années d'existence. L'ensemble est satisfaisant.

➤ Informations des délégués de la CCBVC et des syndicats intercommunaux

Mme BAROU annonce que le budget de la communauté de communes a été voté le 27 février.

➤ Arrêtés et décisions du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal

Néant

Fin de la séance à 20h40.